

AVIS DE COURSE

Régate de Ligue – Championnat de Ligue Sélective
Club de Voile de Tergnier (02005) [CVT]
Régate 5A
09 mars 2025 - Club de Voile de Tergnier

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 - la sécurité ; le port de dispositif personnel de flottaison est obligatoire
- 1.4 - quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *Virez*.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 8 H 00 le 09 mars 2025 dans la salle du Club House du CVTergnier.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique sur le site du club et sur demande à l'adresse cvtergnier@gmail.com

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte aux bateaux :
 - **Dériveurs de catégorie LK** : *Optimist, Open Skiff / Open Skiff Mylar.*
 - **Dériveurs autres de catégorie L / M** : IND

4.2.1 Documents exigibles à l'inscription :

- a. Pour chaque concurrent **majeur** en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "*compétition*" ou "*pratiquant*"

Pour chaque concurrent **mineur** en possession d'une Licence Club FFVoile :

- La licence Club FFVoile mention « **compétition** » valide

OU

- La licence Club FFVoile mention « *adhésion* » ou « *pratiquant* » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.4 Les inscriptions tardives seront acceptées jusque **13 heure 30 minutes** le jour de la course.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 09 mars 2025
Toutes	10 euros

6 PUBLICITE

6.1 Conformément à la réglementation FFVoile et World Sailing.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

L'épreuve ne sera pas composée de séries *Qualificatives* et de séries *Finales*.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
09 mars 2025	8h00	10h30

8.2 Nombre de courses : Courses à suivre

8.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course de la journée se fera à **11 H 00**.

8.4 Aucun signal d'avertissement ne se fera après **16 H 00**.

9 LIEU

9.1 L'épreuve se déroulera au Club de Voile de Tergnier, sur l'étang de La Frette

Adresse : 2 chemin de la Prairie, 02700 TERGNIER

Plan disponible en **annexe**.

9.2 Le jour de l'épreuve, les véhicules devront être stationnés à l'extérieur de l'enceinte du Club de Voile ; seules les remorques pourront être amenées dans l'enceinte du club.

--Mention--

La cale de mise à l'eau se situe dans l'enceinte du club. Les entraîneurs pourront mettre à l'eau leurs embarcations à l'aide de leur véhicule. Les véhicules seront ensuite stationnés à l'extérieur.

10 LES PARCOURS

10.1 Les parcours seront de types triangulaires. Le tracé est disponible en **annexe** de cet Avis de Course.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

11.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12 CLASSEMENT

12.1 Deux courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

12.2 (a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand **trois** à **six** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Quand **sept** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

13 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

13.1 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

13.2 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

13.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

14 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la

Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 PRIX

Des prix et/ou lots sont prévus.

18 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Club de Voile de Tergnier :

Président : Maxence THEVENOT

EMAIL : cvtergnier@gmail.com

NUM : 06.23.61.68.88

Réseaux sociaux :

Instagram :  @cvtergnier

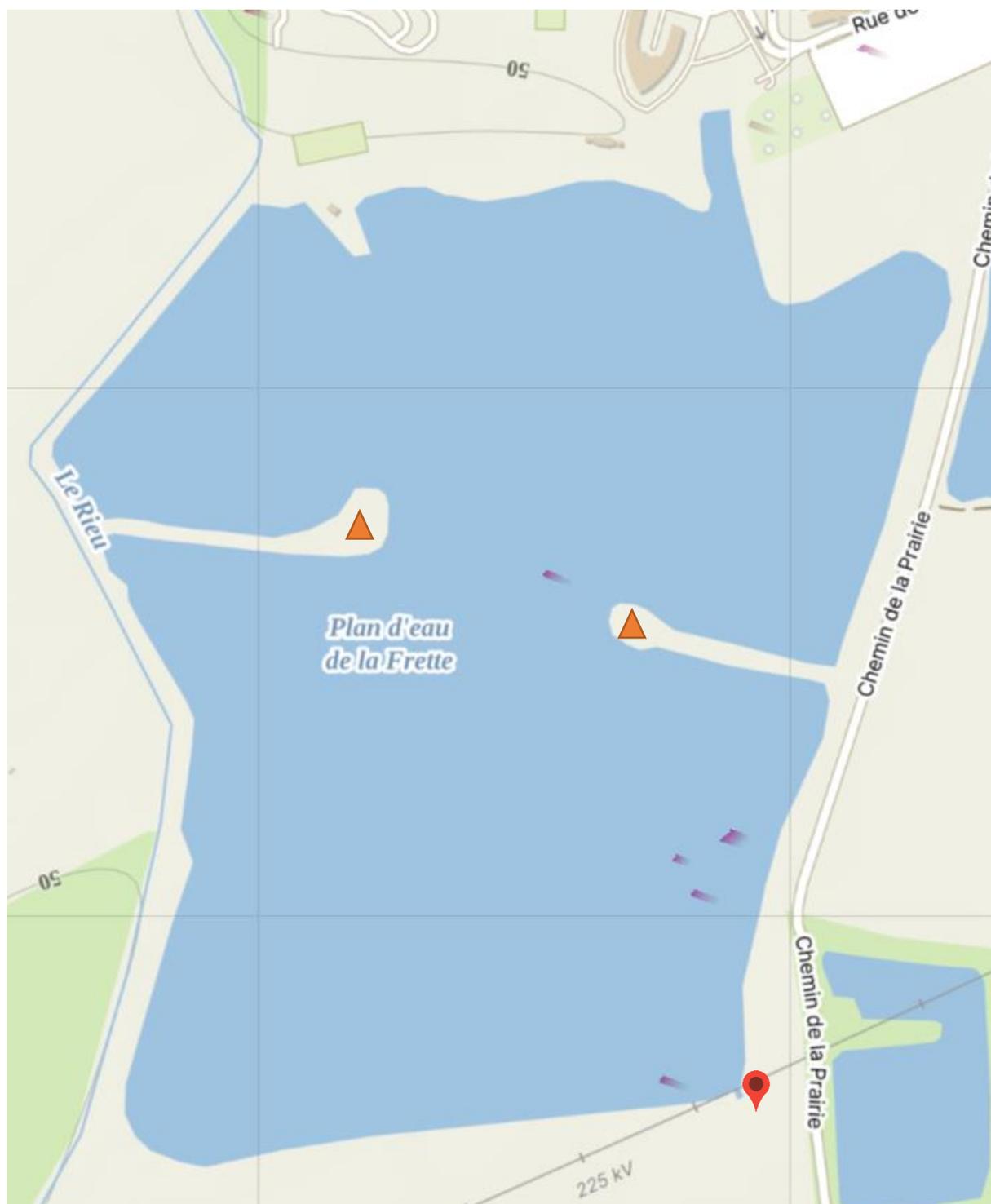
Facebook :  @cvtergnier

ANNEXE ZONES DE COURSE

Le parcours peut être mouillé sur l'ensemble du plan d'eau

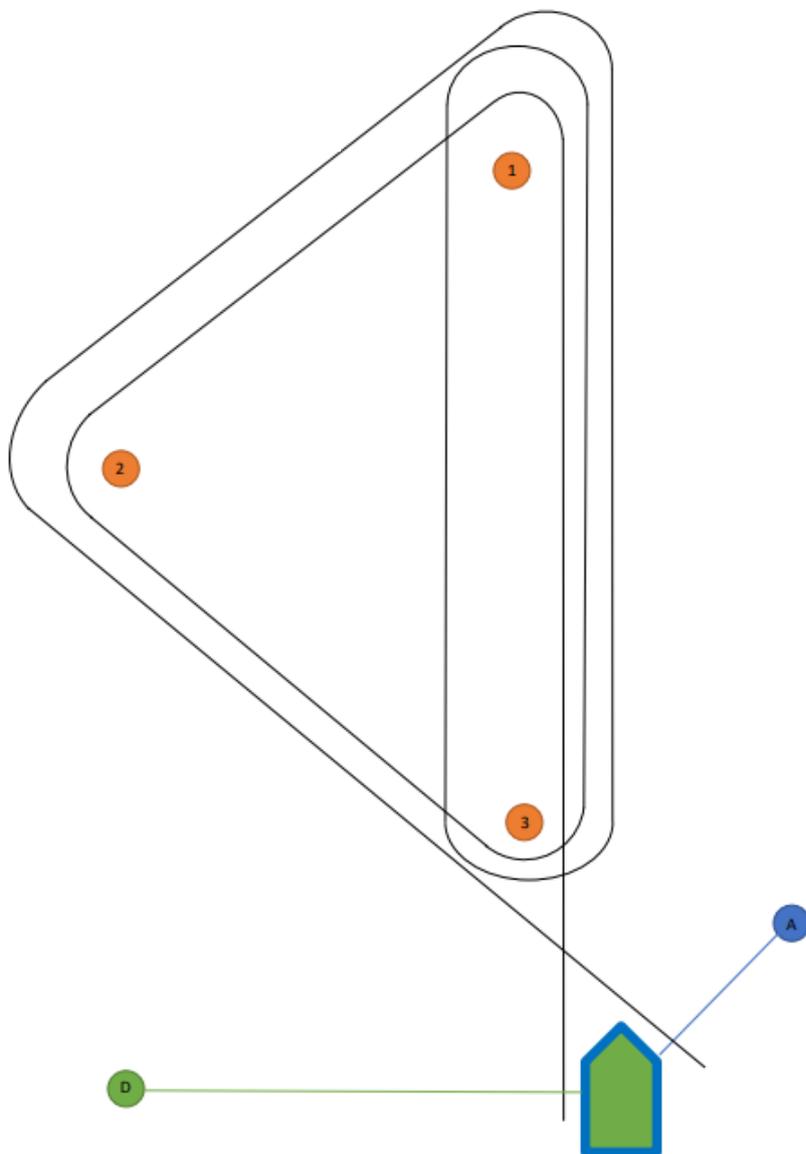
---Mention---

- Les deux presqu'îles (signalées ▲ sur le plan ci-dessous) sont à considérer comme obstacle.
- Les berges du plan d'eau sont à considérer comme obstacle



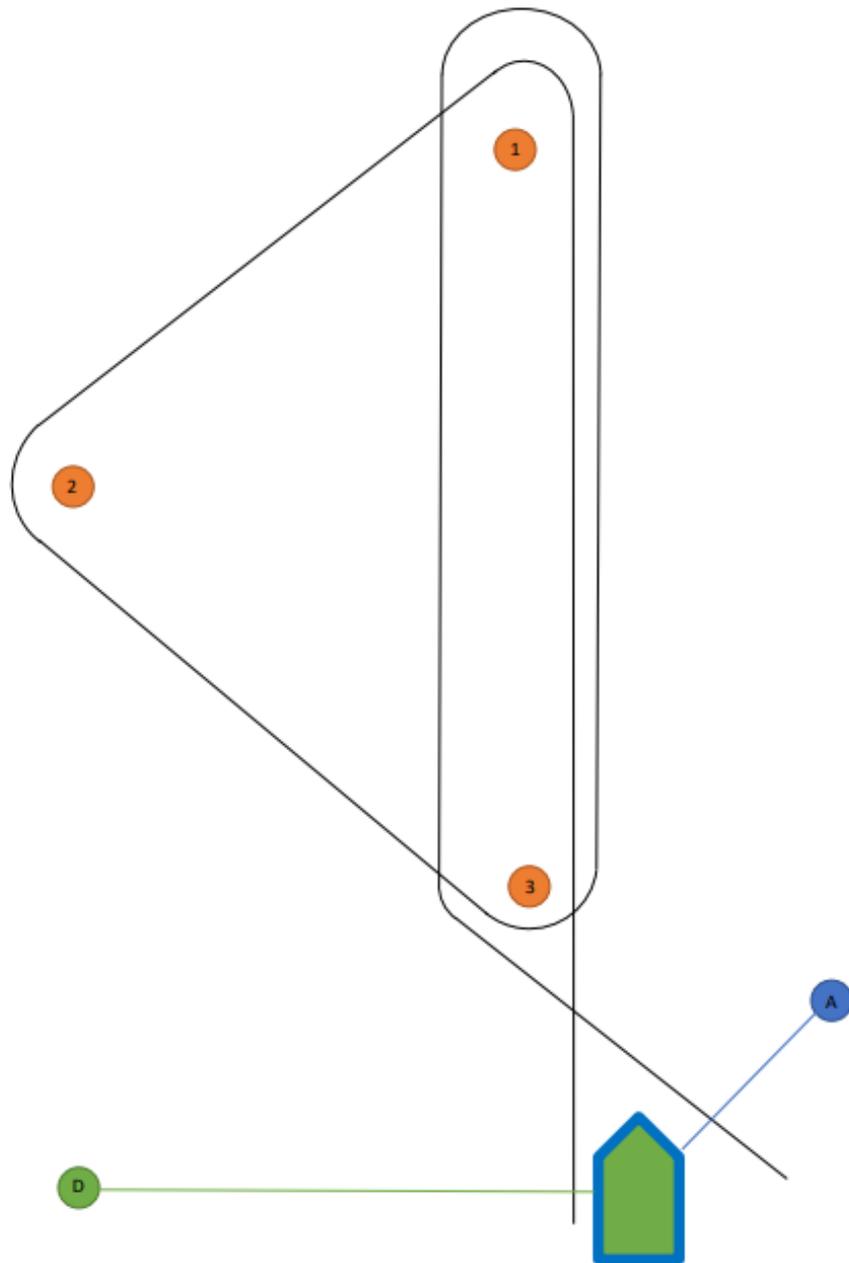
📍 Club de Voile de Tergnier ; 2 chemin de la Prairie, 02700 Tergnier

ANNEXE PARCOURS



Parcours Ilca & Interséries : Départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 3 – 1 – 2 – 3 – Arrivée

ANNEXE PARCOURS



Parcours Optimist et Open Skiff / Mylard : Départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 3 – Arrivée